

PUBLIÉ LE 25/09/2025 - MIS À JOUR LE 01/10/2025

Il n'existe pas de lien démontré entre le paracétamol et l'autisme

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

À ce jour, les données disponibles ne montrent pas de lien entre la prise de paracétamol pendant la grossesse et l’autisme.

Comme pour tous les médicaments, l’ANSM exerce une surveillance continue des données d’efficacité et de sécurité sur le paracétamol (littérature scientifique, effets indésirables déclarés au dispositif de pharmacovigilance, etc.).

Les nombreuses données portant sur les femmes enceintes ne montrent pas de risque de toxicité fœtale/néonatale chez le fœtus en développement ou chez les nouveau-nés.

En 2019, l’Agence européenne des médicaments (EMA) a examiné plusieurs études portant sur le développement neurologique des enfants exposés au paracétamol pendant la grossesse. Aucun lien avec des troubles du développement neurologique n’a pu être établi.

Il n’existe actuellement aucune nouvelle donnée justifiant une modification des recommandations d’utilisation du paracétamol pendant la grossesse.

Le paracétamol (Doliprane, Dafalgan, Efferalgan, etc.) reste le médicament le plus sûr pour soulager les douleurs d’intensité légère à modérée et faire chuter la fièvre pendant la grossesse.

Information pour les patientes

La grossesse est une période particulière pendant laquelle les médicaments sont en général à éviter sauf en cas de maladie chronique ou si des médicaments vous sont prescrits ou conseillés par votre professionnel de santé.

Vous ne devez pas faire d’automédication, seul un professionnel de santé, médecin, pharmacien ou sage-femme pourra vous proposer le traitement le plus adapté à vos douleurs et à la période de votre grossesse.

Si nécessaire, le paracétamol peut être utilisé pendant votre grossesse :

- À la dose efficace la plus faible ;
- Pendant la durée la plus courte possible ;
- A la fréquence la plus réduite possible.

Les anti-inflammatoire non stéroïdiens (AINS) tels que l’ibuprofène, le kétoprofène mais aussi l’aspirine à plus de 100 mg/jour sont contre-indiqués chez les femmes enceintes à partir du sixième mois de grossesse, même en prise ponctuelle.

L’utilisation de ces médicaments peut exposer la femme enceinte à des risques graves pouvant conduire à la mort du fœtus.



Traitement de la douleur durant la grossesse